# **PROGRAMME**

# & PARCOURS

Fin de course :

1 COUPE DE FRANCE

5 km Début des enregistrements : 6h30 Rassemblement :

Fin des enregistrements : 8h00 Départ de course : 8h30

② COUPE DE FRANCE

10 km Début des enregistrements : 6h30 Rassemblement : 8h00 Fin des enregistrements : 8h00 Départ de course : 8h30

Fin de course : 11h30

3 DECOUVERTE

Début des enregistrements : 9h30 Rassemblement : 10h00
Fin des enregistrements : 10h00 Départ de course : 10h30

Fin de course : 11h00

Filles nées entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2012 Garçons nés entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2012

Les nageuses et les nageurs devront être titulaire du pass'sports de l'eau ou d'un Pass'compétition.

8h00

10h15

1,5 km Début des enregistrements : 8h30 Rassemblement : 10h45 Fin des enregistrements : 10h30 Départ de course : 11h15

Fin de course : 13h00

## ENGAGEMENTS

16 €	pour les 5 km et 10 km	
10 €	pour le 1,5 km	
5 €	Découverte	
+5€	Engagements après la date limite	

Les engagements se feront via la plateforme en ligne FFN Eau Libre : <a href="https://ffneaulibre.fr/">https://ffneaulibre.fr/</a>

Les nageurs devront se présenter à la table d'émargement au moins 1 h avant l'heure du rassemblement.

## POUR VENIR A L'ÎLE DE LOISIRS DE CERGY

#### Rue des Étangs à Cergy-Pontoise

#### Par la route :

De Paris : prendre l'autoroute A15, sortie n°9 direction Cergy puis suivre le fléchage « les Étangs de Cergy-Neuville ».

**Avec G.P.S.**: Adresse GPS: intersection du Bd de l'Hautil et de la rue des Moulines 95000 Cergy.

Coordonnée GPS :

Latitude : 49.0217870018582 Longitude : 2 .052319049835205

Le parking est payant de 9h à 19h du 30 mars

au 30 septembre 2020 Tarif : 6€/véhicule

#### Par le train:

De Paris Saint-Lazare, descendre à Cergy-Préfecture, puis bus n°48 De Paris Gare du Nord, descendre à Pontoise Puis bus n°45 et 48

### Par le RER:

RER A, descendre à Cergy-Préfecture, Prendre le bus n°48 jusqu'à l'arrêt « Base de loisirs », ou descendre à Neuville Université et prendre la navette n°29 jusqu'à l'arrêt « Île-de-loisirs » (l'été uniquement).